

## **76<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Mondiale de la Santé**

Genève, 21-30 mai 2023

### **Déclaration du Gabon au nom des 47 Etats Membres de la Région africaine sur les points 16.1 ; 16.2 ; 16.3 et 16.5**

**Madame la Présidente,**

1. Le Gabon a l'honneur de prendre la parole au nom des 47 Etats Membres de la Région africaine sur ces points de l'ordre du jour et remercie le Secrétariat de l'OMS pour ces différents rapports.

2. La Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé et la Déclaration de Shanghai sur la promotion de la santé dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 appellent les États membres à prendre des engagements politiques pour agir sur les déterminants sociaux de la santé qui conduisent à des résultats de santé inégaux, à travers les politiques de protection sociale.

3. Ces instruments identifient les actions clés pour que les pays et les partenaires mondiaux de la santé parviennent à une plus grande équité, en matière de santé et promeuvent un accès équitable aux biens et services essentiels à la santé et au bien-être.

4. A cet égard, les Etats de la Région africaine accueillent favorablement les mesures prises par l'OMS dans le cadre de la promotion du bien-être et la santé.

5. C'est le lieu d'indiquer que les États Membres de la Région mènent un certain nombre d'interventions multisectorielles et pluridisciplinaires, afin d'agir sur les déterminants sociaux de la santé, en impliquant de manière progressive plusieurs secteurs d'activités.

6. Pour renforcer leurs interventions, les Etats de la Région demandent, d'une part, à l'OMS de leur proposer des outils de plaidoyer et de mobilisation des ressources pour soutenir ces initiatives en faveur de la santé et du bien-être et, d'autre part, d'œuvrer contre la commercialisation des produits sanitaires qui nuisent à la santé.

7. Nous appuyons l'adoption du projet de décision sur le Cadre mondial pour intégrer le bien-être dans la santé publique selon une approche de promotion de la santé.

**Monsieur le Président,**

8. La Région africaine invite le secrétariat à apporter à plus de pays un soutien dans l'élaboration des plans de travail sur les déterminants sociaux de la santé et exhorte chaque Etat Membre à mettre en place une stratégie de collaboration multisectorielle dans le domaine des déterminants sociaux de la santé, en promouvant l'approche qui consiste à intégrer la santé dans toutes les politiques publiques.

9. Par ailleurs, bien que les Etats de la Région soient engagés à mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles, il reste encore du chemin à parcourir pour aligner tous les pays aux sept (7) stratégies du cadre INSPIRE, deux ans après l'adoption de la résolution WHA74.17.

10. A cet égard, nous demandons au Directeur Général de poursuivre les appuis à la région pour des consultations régionales plus inclusives, en vue de l'intégration des 7 stratégies du cadre INSPIRE dans les politiques des pays, pour déboucher sur des législations plus fortes en matière de protection des enfants.

11. L'importance de la thématique sur la violence à l'égard des enfants recommande en effet une dynamique d'ensemble dans nos différents pays et des actions concertées et harmonisées avec toutes les parties prenantes dans un esprit de multisectorialité, pour davantage faciliter l'accès de tous à l'information sur la maltraitance des enfants, le mariage des enfants, l'utilisation des enfants par les groupes armés, l'exploitation des enfants sous toutes ses formes. Nous recommandons, par ailleurs, de rendre plus efficaces, les mécanismes de dénonciation des violences perpétrées, qui devraient être mis en place pour tous et à tous les niveaux.

12. En ce qui concerne la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, les Etats de la Région africaine apprécient l'ensemble des mesures prises par l'OMS depuis son lancement. Nous notons avec intérêt l'élaboration, par le Bureau régional de l'Afrique, d'un plan stratégique visant à réduire le double fardeau de la malnutrition et à orienter les États Membres tout au long de la période 2019-2025.

13. Malgré les mesures prises par l'OMS, des défis restent à relever pour que les Etats Membres de la Région atteignent les cibles fixées pour 2030 en matière de nutrition. Il s'agit entre autres :

- du renforcement de la collaboration multisectorielle par des actions intégrées, afin de trouver des solutions aux problèmes de nutrition, y compris dans les cas de crises humanitaires ;
- du renforcement des interventions relatives à la nutrition, par la mise en place de cadres de gouvernance et de réglementation solides, et par la prise de mesures plus efficaces destinées à garantir un accès équitable à une alimentation sûre et saine et à prévenir l'obésité.

14. Dans ce contexte, nous encourageons la promotion de l'allaitement maternel et le renforcement de la sensibilisation des populations sur les effets nocifs des aliments hautement transformés.

15. Les Etats de la Région africaine appellent à un soutien de l'OMS pour le renforcement de leurs capacités de manière à leur permettre d'effectuer une analyse de leurs systèmes alimentaires et de produire des données probantes à même, non seulement d'orienter le processus menant vers une transformation durable, mais aussi d'accroître la production et la disponibilité d'aliments sains.

16. Les États membres de la Région africaine apportent leur soutien à la résolution sur l'accélération de l'action en matière de prévention de la noyade, qui est une menace invisible pour la santé publique. Ils travailleront avec le secrétariat pour fournir des données pour le rapport mondial sur les noyades demandé d'ici la fin de 2024, afin que les futures actions ciblées soient adaptées à notre contexte.

**Je vous remercie.**